

SPORT - ART - ÉTUDES

Des mesures particulières permettent aux élèves de la scolarité obligatoire, aux gymnasien-ne-s et aux apprenti-e-s exerçant un sport ou un art à un haut niveau de concilier leur pratique et leur formation scolaire ou professionnelle.

TOUT AU LONG DE LA SCOLARITÉ

Les élèves et apprenti-e-s pratiquant un art ou un sport à un haut niveau peuvent bénéficier de diverses mesures pour s'entraîner ou participer à des concours/compétitions.

EN SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

Dans le cadre de la scolarité obligatoire, des structures Sport-Art-Etudes (SAE) existent à Lausanne pour les jeunes danseurs/-euses (Béthusy, www.afjd.ch) et jeunes musicien-ne-s (EP Mon-Repos et ES Elysée). D'autres établissements accueillent les jeunes sportifs/-ves, notamment les hockeyeurs/-euses (Lausanne Villamont, www.acvhg.ch), les footballeurs/-euses (Lausanne C.F. Ramuz) et les basketteurs/-euses (EPS Pully).

Renseignements et inscription auprès de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), www.vd.ch/scolarite-obligatoire

EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Sur la base de dossiers motivés, les élèves en école de métiers peuvent bénéficier de mesures de soutien individualisées, par exemple des allègements d'horaires ou l'octroi de congés facilités pour la participation à des compétitions ou manifestations.

En formation duale, les apprentis et apprenties doivent trouver un arrangement avec leur entreprise formatrice.

AU GYMNASSE

Des classes spéciales sont ouvertes au Gymnase Auguste Piccard pour les élèves inscrits à l'École de maturité pratiquant un sport ou un art de haut niveau. Les élèves de l'École de culture générale et de l'École de commerce concernés peuvent bénéficier d'horaires allégés et de congés pour des entraînements, des répétitions ou des compétitions, dans leur gymnase respectif.

INSCRIPTION

L'inscription s'effectue en ligne à l'adresse www.vd.ch/gymnase, accompagnée de tous les justificatifs nécessaires.

Parallèlement à leur demande d'autorisation d'inscription en classes spéciales ou d'aménagement d'horaires, les élèves devront également s'inscrire au gymnase par l'intermédiaire de leur établissement scolaire.



Délai d'inscription:

mi-novembre pour une admission en 1^{re} année
fin décembre pour une admission en 2^e année

AUDITIONS

Des auditions et des examens d'admission sont mis sur pied dans le domaine de la musique, de la danse, du théâtre et des arts du cirque (dates précisées sur Internet à l'adresse mentionnée).

ORGANISATION DES CLASSES SPÉCIALES

Les cours ont lieu le matin (en principe 5 périodes de 45 minutes), à quoi s'ajoute un après-midi par semaine. La dotation horaire dans certaines branches est moins élevée que pour les élèves des autres classes. Les exigences restent néanmoins les mêmes, tout comme les conditions d'obtention de la maturité ou du certificat.

Les performances et résultats sportifs des élèves ont une influence sur leur maintien ou non en classe spéciale. Les élèves intégrés dans une classe spéciale qui se trouvent en échec en 1^{re} ou en 2^e année ne peuvent pas répéter l'année dans une telle classe.

BON À SAVOIR

Le Centre Sports-Études de Lausanne (CSEL) accueille en internat ou en externat des jeunes talents se dirigeant vers une carrière sportive, et veille à favoriser leur réussite tant sportive que scolaire et professionnelle
www.csel.ch

INFORMATIONS

www.vd.ch/scolarite-obligatoire
www.vd.ch/gymnase
www.vd.ch/orientation